

I] Point sur la situation

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école a été votée par le Parlement et publiée le 9 juillet 2013 au Journal Officiel.

La phase de discussion sur les textes d'application a commencé dès le mois de juillet avec l'examen de plusieurs textes au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) en ce qui concerne la mise en place des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE). Quelques textes ont été publiés au JO fin juillet.

Des chantiers ont été ouverts dès le printemps 2013 (Education Prioritaire, Collège, Décrochage Scolaire) et se poursuivront à la rentrée, d'autres sont annoncés (Métier) dès la rentrée et jusqu'en février 2014 (Métiers et parcours des personnels, contenus et organisation pédagogique du collège, réforme de la formation).

Parallèlement des discussions concernant « les métiers, les parcours professionnelles » auront lieu de septembre à Février, et elles ne seront pas sans lien avec les autres sujets et doivent déboucher sur des mesures catégorielles.

Le contenu de la Loi

Les débats parlementaires n'ont pas bousculé les arbitrages faits après la consultation de l'été 2012. Le texte initial a été enrichi sur plusieurs points (santé, service public du numérique...), des précisions ont été apportées sur d'autres (activités périscolaires, relation avec les collectivités territoriales). Les grands axes du projet initial sont donc conservés et validés par le Parlement :

- programmation de la création de 60 000 postes en 5 ans
- structuration de la scolarité obligatoire (maintenue à 16 ans) par un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » qui reste à définir (contrairement à la loi de 2005 qui avait défini le socle en s'inspirant fortement des compétences clés européennes)
- Création des ESPE dans le cadre d'une réforme de la formation initiale et continue des enseignants et CPE
- Création d'un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance
- Création de 2 instances indépendantes : le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) chargé de définir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de construire les programmes scolaires ; le Conseil national de l'Evaluation du Système Educatif chargé « *d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire* »

En rupture sur 2 points (formation des maîtres et programmation de postes), la loi reste beaucoup trop, pour le SNES, dans la continuité de la loi de 2005. Les raisons en sont multiples :

- Le refus de porter la scolarité obligatoire à 18 ans qui, pourtant, aurait été un levier puissant de transformation et une réponse politique forte à la demande sociale (près de 90% des jeunes d'une génération sont scolarisés au cours de leur 17^{ème} année) et aux enjeux économiques et industriels.
- L'enfermement, en grande partie idéologique, dans l'idée que la rupture entre les premier et second degrés constitue la cause essentielle des difficultés scolaires, sans produire aucune étude scientifique sérieuse pouvant valider cette analyse. Pourtant les débats ont fait émerger que la difficulté scolaire ne naît pas uniquement à l'entrée en 6^{ème} ou au cours du collège, mais essentiellement, en ce qui concerne les sorties sans qualification, ses racines dans le premier degré.
- La volonté de maintenir coûte que coûte l'idée d'un socle (même non défini) en cohérence avec le projet éducatif du PS soutenu par l'UNSA, le SGEN et la FCPE
- La difficulté à prendre à bras-le-corps la question de la carte scolaire et celle de l'éducation prioritaire.
- L'absence de volonté de remettre en cause les réformes du lycée menées pendant le quinquennat précédent, alors que toute la profession l'attendait.

- L'enfermement dans l'idéologie que la masterisation est la principale responsable de la crise de recrutement d'où la diminution du niveau de recrutement au M1 et qu'augmenter les postes et mettre en place les EAP suffiront pour lutter contre cette crise.
- Le refus de penser la réforme de la formation des enseignants et CPE dans son ensemble, ne réformant pour l'instant que la formation qui mène au CAPES/T, concours CPE, excluant de fait les agrégés de la réforme. Ce refus s'appuie en partie, sans l'avouer, sur l'idéologie d'un corps de certifiés pour le collège formé au sein d'un master très professionnel, tourné vers la pratique (la recherche et le mémoire n'étant envisagés que comme une analyse des pratiques et non des contenus, sans qu'aucune poursuite d'étude en doctorat ne soit envisagée) et d'un corps d'agrégés avec une formation de master exclusivement disciplinaire, enseignant en bac-3/bac+3.
- La prudence excessive, au nom de la rigueur budgétaire qu'impose le gouvernement, sur les investissements à faire pour que l'Education Nationale soit le moteur du développement intellectuel, social et économique du pays alors que les besoins en qualifications de haut niveau ne cessent d'augmenter dans une société en pleine mutation.

Et maintenant ?

L'enjeu est maintenant dans les textes d'application, dans les chantiers qui sont ouverts ou le seront prochainement et dans notre capacité à intervenir avec la FSU dans le travail du CSP.

Il est fondamental dans cette nouvelle phase de pouvoir s'appuyer sur les collègues qui, jusqu'à présent ont regardé de loin ces débats sur la loi et sont restés dans l'attente des mesures concrètes qui peuvent changer leur quotidien et leur permettre de retrouver sens à leur métier.

Cela nécessite, plus que jamais, de concilier deux axes dans notre discours auprès des collègues :

- une analyse critique et audible de la situation actuelle, de la nature des difficultés et des blocages
- un projet ambitieux et crédible de transformation du système éducatif, avec des possibilités de déclinaison concrète de nombreux points et dans lequel les personnels puissent s'investir. Ce qui implique d'articuler dans ce projet des mesures fortes et immédiates et une réelle programmation.

Sur le premier point, le travail réalisé depuis des années auprès des collègues et la proximité du SNES avec la profession nous permettent de décliner un ensemble de revendications et d'analyses qui est largement partagé par celle-ci. Sans doute faut-il affiner la nature des mécanismes de relégation, de discrimination et de production de l'échec scolaire qui perdurent au-delà des conditions de travail (surcharge de travail, contournement des règles statutaires, effectifs des classes, programmes infaisables ou mal conçus, absence de travail en groupe et de temps de concertation, indigence de la formation continue, poids des hiérarchies qui multiplient les injonctions, mise en concurrence à tous les niveaux, personnels de la vie scolaire en nombre insuffisant ...) qui plombent réellement l'activité professionnelle, empêchent la prise en compte individualisée des difficultés dès qu'elles apparaissent entravent les possibilités de travail collectif dans les établissements. Le débat sur l'éducation prioritaire (les critères de classement des établissements, les objectifs et les conditions de travail des personnels dans ce cadre) sera au cœur de la question des inégalités du système éducatif.

Sur le second point, nous devons mieux articuler le projet éducatif du SNES fondé sur la cohérence du second degré et sa structuration disciplinaire avec ceux des autres composantes de la FSU (premier degré et enseignement supérieur). Deux éléments fondamentaux cimentent le projet FSU de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications : la scolarité obligatoire portée à 18 ans et la conception des contenus d'enseignement à partir de notre conception de la culture commune.

On connaît les points de « friction » ou d'incompréhension à l'intérieur de la FSU : l'articulation entre le premier et le second degré, l'articulation des trois voies du lycée avec l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, le rôle et la place des formations supérieures des lycées. Ces points sont souvent la marque des différences dans les cultures professionnelles des uns et des autres et les débats autour de la formation des maîtres révèlent aussi leur acuité.

Cela nécessite de pouvoir, à tous les échelons de notre organisation multiplier les occasions de débats autour de ces 2 questions. La présentation au CSE par le ministère des textes sur le conseil école/collège d'une part et sur la redéfinition des cycles d'autre part ont bien montré les contours de ce débat.

Sur le conseil école/collège, tout en développant une argumentation proche de la nôtre autour du refus d'une hiérarchie supplémentaire et de la nécessité de dégager du temps pour les personnels, le SNUipp ne s'est pas opposé à la mise en place de ce conseil, alors que pour le SNES cette argumentation motivait un vote contre. En revanche, si le SNUipp ne revendique pas la possibilité d'échanges de services en expliquant que cela ne paraissait pas forcément le bon angle d'attaque pour l'amélioration de l'articulation CM2/6^{ème}, il ne s'y oppose pas sur le terrain ou par principe. Le SNEP est dans une position plus nuancée que le SNES, n'étant pas défavorable à l'existence d'un conseil pédagogique (dont il conteste la forme actuelle) et d'un conseil école/collège et pensant trouver des avantages dans de possibles interventions des profs d'EPS dans le premier degré. La FSU a voté unanimement contre le texte.

Sur la définition des cycles, la situation est beaucoup plus compliquée : le SNUipp a obtenu satisfaction sur l'abandon d'un cycle à cheval sur la maternelle et le primaire, redonnant une cohérence à l'école maternelle (à remarquer qu'il oublie cet argument de cohérence quand on aborde la question d'un cycle incluant CM2 et 6^{ème}). Par ailleurs, il est favorable à des cycles de 3 ans, trouvant que 2 ans est trop court. C'est ainsi que le ministère a découpé les 9 années s'étalant entre le CP et la 3^{ème} en trois cycles de même durée. La conséquence est doublement dramatique :

- pour la classe de 6^{ème} qui se retrouve *in fine* comme la fin de la scolarité du premier degré en étant placé dans un cycle CM1/CM2/6^{ème} et non dans un cycle de « transition » qui aurait pu regrouper CM2/6^{ème}
- pour la classe de 3^{ème} qui, symétriquement devient essentiellement tournée vers son amont (un cycle 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}) et non vers la classe de seconde. Placée ainsi en quelque sorte comme la classe de fin de scolarité obligatoire, son ouverture vers la classe de seconde (générale, technologique et professionnelle) sera encore plus difficile.

Le SNUipp ne s'est pas opposé au texte (abstention) tandis que SNES et SNEP votaient contre.

Sur le CSP : nous avons réussi à avoir une démarche FSU (incluant le SNESUP), à partir d'un texte initié par le SNES. Cependant des divergences demeurent tant sur la conception des contenus d'enseignement et de leur évaluation que sur les modalités d'élaboration des programmes. Les divergences sur les contenus d'enseignement sont connues (elles étaient déjà présentes en 2005 lors des débats sur la loi Fillon) même si le travail commun effectué depuis 18 mois a permis un rapprochement des points de vue au congrès de Poitiers. Ce travail s'est poursuivi au-delà par des groupes de travail SNES/SNUipp sur l'articulation primaire collège. Il reste cependant à travailler plus précisément sur l'évaluation, le SNUipp n'étant pas défavorable à la suppression des notes et ne rejetant pas catégoriquement l'idée de livret de compétences. En ce qui concerne les modalités d'élaboration des programmes, le SNUipp estime que l'intervention syndicale est suffisante en aval, lors de la phase de consultation, alors que le SNES et le SNEP développent l'idée d'une intervention dès l'amont, dans la conception même des programmes, en temps que représentant les experts de terrain que sont les enseignants.

Les ESPE et plus largement la réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Après les divergences sur la réforme de la réforme Darcos-Chatel entraînant les tensions lors du congrès de Perpignan, tous les syndicats de la FSU ont œuvré pour rétablir le dialogue et construire des propositions communes (tout d'abord le texte sur les 3 voies et plus récemment les 15 propositions de la FSU en janvier 2013) concrétisées lors du congrès de Poitiers. Ainsi, les textes présentés au CSE et, simultanément au CNESER, sur les maquettes de masters et la mise en place des ESPE ont fait l'objet d'un travail intéressant en amont des séances et en séance avec le SNESUP, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, même si là encore des divergences sont apparues sur des points sensibles qui recoupent ceux

évoqués précédemment. Le texte final devant faire l'objet d'un arbitrage interministériel (MEN et MESR), nous n'avons aucune information ce qui sera retenu dans la version finale.

La mise en place dans l'urgence des ESPE, va avoir pour conséquence probable une déferlante de critiques de la part des étudiants, avec le risque d'accentuer la crise de recrutement. Nous pouvons nous retrouver dans une situation similaire à celle des IUFM en revendiquant une structure universitaire de haut niveau pour la formation des enseignants et CPE tout en critiquant les ESPE telles que mises en place au risque de se mettre encore une fois les universitaires à dos. Le SNESUP étant fortement hostile aux ESPE telles que mises en place, l'enjeu sera donc de poursuivre un travail commun, notamment sur les contenus de formation et de concours afin de maintenir ce front commun indispensable pour que nous soyons audibles auprès du MEN et du MESR, et pour agir localement pour que la formation délivrées dans les ESPE se rapproche le plus possible de notre projet.

Bien qu'un consensus existe sur les contenus de formation, des divergences lourdes sur les modalités de formation et la place du concours amoindrissent le poids de la FSU dans les négociations avec les ministères. Alors que le SNESUP et le SNEP ont fait évoluer leurs mandats s'accordant pour un concours fin de M2, le SNUIPP est resté, lors de son congrès en juin 2013 à Saint Malo sur un recrutement L3/M1 tout en réclamant le non-décrochage du niveau de recrutement 1^{er} / 2nd degrés. Cette situation rend difficile une expression fédérale de la FSU.

Cependant l'évolution des mandats du SNUIPP sur les pré-recrutements, notamment due à l'apparition d'une crise de recrutement dans le 1^{er} degré, pourrait permettre une campagne fédérale sur ce sujet, d'autant plus qu'un mandat d'étude a été voté au congrès de Poitiers. Mener une campagne offensive de propositions pour lutter contre la crise de recrutement (pré-recrutements, revalorisation salariale et des conditions de travail, etc...) est un des enjeux de l'année. Le ministère, pour des raisons de contraintes budgétaires, a écarté toute mise en place de pré-recrutement à ce jour (se contentant des EAP), même s'il a consenti à en inscrire le terme dans les annexes de la loi sous la pression syndicale et sénatoriale.

Le lien avec le congrès national du SNES

Dans un tel contexte, la réflexion sur les thèmes du congrès qui traiteront du système éducatif et des métiers (traditionnellement les thèmes 1 et 2) a une importance particulière car elle se situera au même moment que les discussions avec le ministère : formation des maîtres et conception de nos métiers, collège, contenus d'enseignement, programmes et pratiques, éducation prioritaire, conditions de travail, évaluation des élèves, orientation...

La rédaction de ces thèmes doit pouvoir concilier la dimension d'une vision politique forte sur ces sujets avec l'élaboration de revendications immédiates et à long terme dont les collègues doivent pouvoir se saisir facilement.

La stratégie dans les mois à venir

Le ministère a ouvert 3 chantiers avec les organisations syndicales (collège, éducation prioritaire et décrochage scolaire) qui n'ont pas beaucoup avancé, étant restés à la phase de mise en commun, d'une part des analyses de l'existant et, d'autre part, des axes d'évolution.

Il a annoncé l'ouverture prochaine d'autres discussions sur les programmes et dans le cadre de 13 groupes de travail portant sur les missions de personnels et qui concernent directement ou indirectement le SNES : les formateurs du 1^{er} et 2nd degré, les enseignants du second degré, le CPE, les chefs de travaux, les personnels de direction, les personnels d'inspection. Il est évident que le SNES s'investira dans ces discussions pour y porter ses mandats.

Dans le même temps il est fondamental d'impliquer plus fortement la profession à partir des propositions ministérielles qui seront faites dans ces groupes de travail. Cela nécessitera une grande réactivité, mais aussi la mise en place d'une campagne de terrain couplée avec celle sur la syndicalisation. Un matériel spécifique (outils téléchargeables sur le site pour les militants ? rubrique régulière dans l'US ?...) doit-il être envisagé sur chacun des chantiers déjà ouverts en 2012/2013 et sur ceux à venir ?

Le rapport de la CIMAP (Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique) sur l'éducation prioritaire qui vient d'être rendu public fournira sans doute, par le diagnostic qu'il propose et, surtout, par les pistes de réflexion qu'il ouvre, le cadre des Assises déconcentrées et nationales de novembre prochain. Le SNES, avec le SNEP et le SNUipp, devront impulser dans les premiers temps de la rentrée un débat collectif dans tous les établissements concernés et organiser un temps fort de convergence en octobre afin d'armer les collègues face aux propositions que fera le ministère.

Par ailleurs, il est souhaitable que les débats que nous devons impulser dans les collèges soient l'occasion d'un travail local avec le SNUipp qui sera partie prenante sur quelques éléments importants, en particulier la liaison CM2/6^{ème}.

Des discussions vont aussi s'ouvrir sur les métiers de la plupart des personnels intervenant dans l'éducation nationale (enseignants, CPE, personnels de direction, inspecteurs...). Si le SNES n'est pas favorable au statu quo, il n'empêche que l'ouverture de telles discussions ne peut se faire qu'à quatre conditions non négociables : le service des personnels doit être défini de façon hebdomadaire, la prise en compte éventuelle de l'ensemble des missions ne doit pas conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels ou du nombre d'heures de cours dues, les enseignants ne doivent pas se voir contraints d'enseigner plus d'une discipline et leurs missions ne doivent pas se substituer à celles de personnels existants. Le SNES sera attentif à une éventuelle évolution de la nature des missions assignées aux enseignants, aux CPE et aux COPsy dans les établissements, y compris dans les établissements qui concentrent les difficultés scolaires.

Dans le même temps, le SNES sera vigilant quant aux discussions sur les missions des chefs d'établissement et des IPR qui pourraient ne pas être sans conséquences sur le rôle pédagogique et hiérarchique des chefs d'établissement touchant ainsi à la liberté pédagogique des enseignants et leur évaluation. Le rapport de l'IGEN sur l'évaluation des enseignants qui vient d'être remis au ministre laisse ouvertes toutes les possibilités de modifications.

Dans ce cadre, il nous faut réfléchir pour savoir quelles formes pourraient prendre le travail collectif que nous souhaitons et dans quel type de structure. Quelles tâches, déjà effectuées actuellement et qui se traduisent par une charge de travail supplémentaire, devraient être intégrées dans nos services et sous quelles formes (décharges, pondérations...) ? Comment mieux prendre en compte la réalité de la charge de travail des uns et des autres traitée seulement de manière partielle par les décrets actuels et dépendant de divers critères (Nombre de classes ou d'élèves à encadrer, nombre de niveaux, pénibilité accrue dans les établissements difficiles, services à cheval, etc...)

Roland Hubert